



## Déclaration liminaire

### CAPA mouvement intra-académique Psychologues Education nationale

14 juin 2018

C'est dans un contexte particulier que se déroule cette première CAPA mouvement intra-académique pour les psychologues de l'Education nationale. Grâce à la création du corps unique, deux promotions de stagiaires concourent à l'augmentation du nombre de titulaires dans les académies mais la baisse de recrutement au concours cette année fragilise de nouveau la profession car le nombre de postes vacants reste très élevé au niveau national.

Il s'agit du tout premier mouvement intra-académique pour les Psy EN EDA et par ailleurs pour les Psy EN EDO cette CAPA s'inscrit dans un climat d'incertitude quant à l'évolution du service public d'orientation de l'Education nationale et de la Dronisep. Il est très difficile de penser sereinement à la gestion des carrières des collègues dans ce contexte anxiogène.

Ainsi, le projet de loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » prévoit **l'abandon aux régions, par l'Etat, de la compétence sur l'information des élèves et des étudiants sur les métiers et les formations et le transfert des DRONISEP, alors même qu'elles sont déjà engagées dans des partenariats étroits avec les régions. Ce projet envisage également la mise à disposition des personnels des DRONISEP, ainsi que des DCIO et Psy EN** qui, pourtant, dans le cadre de leur statut, mènent déjà des actions s'inscrivant dans la contribution au SPRO.

**Pour les élèves, ceci signifierait que l'information pourrait leur être dispensée par des prestataires désignés par les régions dans la mesure où celles-ci n'ont pas les personnels compétents pour effectuer ces interventions.** On peut craindre que le périmètre de cette intervention ne soit rapidement étendu au conseil. Ceci pose plusieurs questions sur la qualité et l'objectivité de l'information dispensée. La manière dont les jeunes et leurs parents, choisissent des parcours de formation n'est pas à rapporter à un défaut d'informations, mais plutôt à des choix cohérents dans un système de représentations sociales et d'expériences qui ne se transforme pas ipso facto par la délivrance d'informations. **Qui, mieux que le service public de l'Education nationale, en appui sur les Psychologues de l'Education nationale, les CIO et les outils des Dronisep, peut offrir toutes ces garanties contre la manipulation des choix des élèves, surtout de ceux qui ne disposeront pas dans leur famille, d'autres sources d'informations ?**

Parallèlement, le MEN a annoncé brutalement qu'il entendait modifier la carte des CIO. L'audience du lundi 11 juin avec le Secrétaire général M. Canerot et le CSAIO M. Richard ne nous a pas rassurés sur l'avenir de la Dronisep et des 17 CIO dans l'académie.

La FSU rappelle son attachement au service public d'orientation de l'Education nationale, le maintien de la Dronisep au sein de l'Education nationale, le maintien des 17 CIO dans l'académie, le respect des missions des Psy EN EDO et DCIO et le refus d'une mise à disposition des personnels à la région.

Concernant le mouvement intra-académique des Psy EN EDO, grâce aux 12 entrants, plusieurs CIO vont accueillir de nouveaux titulaires. 6 postes restent vacants dont 5 dans le Finistère et 1 dans le Morbihan.



Concernant le mouvement des Psy EN EDA, le passage à une gestion second degré a occasionné de nombreuses difficultés au moment du mouvement intra-académique.

Dans l'académie de Rennes, le plus souvent, deux postes de psychologues EDA sont affectés par circonscription. Ces postes sont rattachés à deux écoles (RAD) qui peuvent être éloignées. Les implantations des IEN ne correspondent pas toujours au territoire des écoles concernées. Un poste de psychologue peut également dépendre de deux circonscriptions.

Lors de cette première session, Il n'a pas été possible de demander un poste en école. Les incidences pour les psychologues EDA sont :

- L'affectation en EEPU en éducation prioritaire est une nécessité pour accéder au vivier 1 de la classe exceptionnelle, ce qui n'est pas le cas pour une affectation en circonscription même si l'exercice se fait en EP.
- Le rattachement administratif (RAD) a des incidences sur le remboursement des frais de déplacement par rapport à une affectation seule en circonscription.
- Le rattachement administratif en EEPU entraîne pour les communes une obligation réglementaire à fournir un équipement (bureau, ligne téléphonique, matériel, papeterie...).
- Dans le mouvement actuel, les règles d'affectation ne sont pas prévues lorsque deux psychologues arrivent sur une même circonscription qui comprend deux postes.
- Dans le mouvement actuel, il n'était pas prévu qu'un psychologue puisse changer de poste de rattachement sur sa circonscription.

L'entrée des vœux géographiques, typés, par communes ne correspond ni au poste de rattachement, ni au secteur d'intervention, ni au travail dans le 1<sup>er</sup> degré des psychologues EDA.

Pour toutes ces raisons, dans les années futures, le SNUipp-FSU demande que le mouvement intra-académique se réalise directement sur des postes en EEPU et non pas seulement en circonscription.

Concernant le mouvement actuel, 8 postes EDA restent à pourvoir : 1 dans les Côtes d'Armor, 3 dans le Finistère, 1 dans l'Ille et Vilaine et 3 dans le Morbihan :

- Comment ces postes seront-ils pourvus ?
- Les psychologues actuellement contractuels seront-ils reconduits s'ils le demandent ?
- Compte tenu de la pyramide des âges et des postes non pourvus, nous demandons une augmentation des postes au concours afin de résorber les postes vacantes et d'anticiper les futurs départs en retraite.

**Les élues SNUIPP-FSU et SNES-FSU resteront attentives à toute évolution dans la gestion de carrière des personnels dans le respect du statut et des missions des Psychologues de l'Education Nationale.**